

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 18 juin 2021, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, M. BONHOMME, Mme FERRANDON, M. MAGNIN, Mmes LEFEBVRE, LAVEDIAUX, MM. PINGUET, LABREURE, Mmes PARISSÉ, WEGRZYN, DOS SANTOS, MM. BARLAND, MINY et LIMOGEZ formant la majorité des membres en exercice.
Absente excusée : Mme ROUSSILLON.

Madame LAVEDIAUX a été nommée secrétaire.
Madame la présidente déclare la séance ouverte.
Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

Travaux à l'Étang de la Planche - Marché :

Le conseil municipal prend acte de la proposition de la CAO, qui suite à l'analyse des offres a retenu SMTPB pour les travaux de VRD pour un montant de 76 196,70 € HT, et SENEZE-CHARRIOT pour le mobilier urbain et les espaces verts pour 48 808 € HT. Il convient de rajouter la maîtrise d'œuvre à M. TRUTTMANN pour 8 200 € HT ; l'abattage des arbres à la SARL PERRAUD pour 2 950 € HT et le diagnostic ouvrage à l'APAVE pour 1 400 € HT. Le coût total de cette opération s'élève à 137 554,70 € HT (165 065,64 € TTC). Elle sera subventionnée à 80 % par le Conseil Régional, le Conseil Départemental et d'Etat.

Salles communales – Règlement - Tarifs :

Le règlement fixant les conditions de locations des salles communales (salle Jean Tabarant – hall Delta et salle Delta) est modifié, ainsi que les tarifs. Ils s'établiront à partir du 1^{er} septembre 2021 de la façon suivante :

| Salle Jean Tabarant | | |
|-------------------------------------|---------------------|--|
| | Particuliers locaux | Associations et particuliers extérieurs |
| Week-end | 150 € | 300 € |
| ½ journée (vin d'honneur – réunion) | 80 € | 160 € |
| Cuisine + vaisselle | 50 € | 50 € |

| Salle Delta | | |
|--------------------------------|---------------------|--|
| | Particuliers locaux | Associations et particuliers extérieurs |
| Grande salle + hall (week-end) | 300 € | 600 € |
| Hall (week-end) | 120 € | 240 € |

Cantine scolaire :

A compter de la rentrée de septembre 2021, le prix payé par les familles à chaque période de facturation sera lissé, leur permettant une gestion plus simple. Elles connaîtront à l'avance le montant qui leur sera réclamé en fonction du forfait choisi. Les tarifs s'établissent ainsi :

| Ecoles maternelle et primaire | | |
|--------------------------------------|---------|----------------------|
| | Doyet | Communes extérieures |
| Forfait 1 jour | 18,50 € | 23,00 € |
| Forfait 2 jours | 37,00 € | 46,00 € |
| Forfait 3 jours | 55,50 € | 69,00 € |
| Forfait 4 jours | 74,00 € | 91,60 € |

| Collège | | |
|-----------------|-----------------|----------------------|
| | Doyet – Bézenet | Communes extérieures |
| Forfait 1 jour | 21,00 € | 26,20 € |
| Forfait 2 jours | 42,00 € | 52,40 € |
| Forfait 3 jours | 63,00 € | 78,60 € |
| Forfait 4 jours | 84,00 € | 105,00€ |

Le tarif « adultes et occasionnels » est maintenu à 5,33 €.

Pour lutter contre l'indiscipline, un livret sera distribué aux élèves de l'école primaire à la rentrée scolaire. Il permettra la gestion de sanctions en fonction de la gravité des bêtises commises.

Exonération de taxe foncière :

Le conseil municipal décide l'exonération pendant deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstruction et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 90 % de la base imposable (immeubles à usage d'habitation).

Avis sur le SCOT :

Suite à la présentation du projet de SCOT qui lui a été faite et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'abstenir par 11 voix et 3 voix pour un avis favorable.

Décisions modificatives :

Des décisions modificatives pour permettre les écritures d'ordre suite à la vente d'un véhicule et des annulations de facturation erronée ont été votées.

Subvention :

Une subvention exceptionnelle de 762 euros est votée au bénéfice du BDF afin d'aider à l'achat d'une machine à tracer.

Tableau des effectifs :

Suite à la démission d'un agent de la cantine scolaire et d'une demande de congé sans solde d'un personnel contractuel de l'école maternelle, un remaniement des différents postes à temps non complet est décidé.

Moratoire au sujet des énergies renouvelables :

Le Conseil Municipal approuve le moratoire concernant les avis à rendre sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire de Commentry, Montmarault, Nérís Communauté.

Madame le Maire donne lecture de courriers et informations diverses :

- Propriété 8 rue Gambetta : Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur l'acquisition du terrain, une fois les ruines démolies par l'Etat. A priori, le conseil municipal est plutôt favorable mais il convient d'attendre les modalités précises soient définies.
- La réception partielle des travaux de voirie vers la future « résidence séniors » va être prononcée afin de permettre l'ouverture du parking Robert Guillemard.
- Les travaux de voirie programmés dans le cadre de la relance économique sont terminés.
- Les travaux de rénovation des petits bâtiments à l'arrière de la mairie par l'ADEM sont en cours de réalisation.
- La commune ne participera pas au financement du raccordement électrique de la station d'épuration construite par le SIVOM Région Minière à l'Arbre Gayet.
- La commune financera à hauteur de 2 500 euros l'éclairage public dans l'impasse Jean Jaurès.
- Centre Social Rural : Laurence WEGRZYN fait un point détaillé sur les diverses offres proposées et invite à la diffusion de ces informations.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.